

Envoi par courriel et par courrier postal :

Québec, le 22 septembre 2009

Monsieur Sébastien G. Dumont  
3CI Énergie éolienne inc.  
400, boulevard Marie-Victorin, bureau 210  
Saint-Bruno (Québec) J3V 6B9

**Objet :** Questions *n<sup>os</sup> 1 à 7* de la commission concernant le *Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills*

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné en objet, la commission d'enquête chargée du dossier vous soumet les questions en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

Questions du 2 septembre 2009 adressées au promoteur

1. Pour les six points de mesure sonore, veuillez fournir le niveau de bruit initial, le niveau évalué du parc sans facteur correction et le niveau de bruit ambiant résultant de la combinaison du bruit initial et de celui du parc. Pour ces informations, faire la distinction entre les niveaux de jour et de nuit.
2. Veuillez compléter le DA27 (Dénombrement des récepteurs par tranche de niveau d'exposition au bruit – habitation seulement) en ajoutant le nombre de récepteur et le % de récepteur correspondant à la situation initiale et à la situation projetée (combinaison de la situation initiale et du bruit émis par les éoliennes).
3. Un suivi du climat sonore serait-il réalisé en continu ? Comment la gestion quotidienne du parc permettrait-elle d'intervenir rapidement et d'interrompre le fonctionnement des éoliennes notamment en cas de dépassements des critères de la note 98-01 ?
4. Dans la section sur le suivi il est mentionné que : « L'évaluation du L<sub>Ceq</sub> et l'analyse en bandes de 1/3 octave pour évaluer l'impact des sons de basses fréquences doivent être réalisées » (PR3.1, p. 453).
  - À quelle fréquence serait effectué ce suivi ?
  - Est-ce qu'un suivi des infrasons serait réalisé ?
5. Fournir les suivis d'exploitation des deux parcs éoliens de Murdochville. Indiquer si les résultats de ces suivis ont mis en lumière des problèmes particuliers concernant les aspects qui ont fait l'objet de suivi.
6. Préciser le nombre d'éolienne en fonction de chaque unité de paysage et de leur résistance.
  - La section 4.4.3.2.3.2 du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches (L'Amiante) dresse une liste de zones visuellement sensibles dont la qualité des paysages périphériques doit être assurée (DB7.1). Est-ce que le projet affecterait certaines de ces zones ?
7. Est-ce qu'une entente de partenariat a été convenue avec les municipalités ?
  - Si oui, veuillez déposer cette entente.
  - Si non, indiquer où en sont les démarches pour la signature de cette entente ?
  - Selon les transcriptions de la séance de la soirée du 10 septembre, les municipalités auraient un droit de regard sur la gestion du parc (DT5, p. 12). Veuillez préciser de quelle façon les municipalités seraient impliquées dans la gestion du parc.
  - Veuillez préciser le rôle et le fonctionnement exact de la société en commandite.
  - Si possible, déposer les résolutions des trois municipalités concernant le partenariat.